



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – MACHINISME AGRICOLE de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT

BRANCHE SDLM : LE PATRONAT TENTE D'IMPOSER 3 JOURS DE CARENCE

LA CGT REFUSE LE CHANTAGE

Lors de la réunion de branche du **2 décembre 2025**, le patronat de la **SDLM** a profité du changement des règles sur les **IJSS** pour tenter d'imposer **trois jours de carence** aux salariés de la branche.

Présentée avec un ton **ferme et définitif**, cette exigence constitue une attaque frontale contre nos droits.

La **FTM-CGT** a immédiatement **dénoncé** cette proposition **inacceptable et irrecevable**.

Face à notre refus clair, la partie patronale a usé d'un **chantage honteux**, prétendant que le maintien de notre position « détruirait le régime de branche ». Cette stratégie de la peur ne nous fera pas reculer.

Nous avons réaffirmé avec force **l'importance du maintien des trois jours payés**, conquis sociaux indispensables pour protéger les salariés en cas d'arrêt maladie.

Devant l'intransigeance patronale et pour marquer notre opposition totale à cette régression, **la délégation CGT a quitté la table des discussions**.

La FTM-CGT appelle l'ensemble des salariés de la branche à rester mobilisés pour défendre leurs droits et refuser tout recul social.

Aucun jour de carence ne doit être imposé !

Montreuil le 3 décembre 2025

Contact presse :

Loïc CAPOT
06 16 87 43 87